

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 19 mars 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Mathieu Bouchard pour sa future propriété sise sur le lot 6 160 028, voisin du 1931, chemin du Lac, Saint-Honoré;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 11' (3,35m) plutôt que 10' (3.10m) tel que permis à l'article 5.5.1.4 paragraphe 2 du règlement de zonage 707;

#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Chemin du Lac, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-deuxième jour de février deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 22 février 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de février 2018

